



DELIBÉRATION N° 85/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

CULTURE

Musée SAHUT - Convention dans le cadre d'un mécénat pour l'acquisition d'une table en pierre de Volvic émaillée réalisée par Pierre YOVANOVITCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2003-709 du 1 août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu le Décret n°2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;

Rapporteur : Nadège BROSSEAUD

Afin de constituer le département « lave émaillée » du Musée Sahut et de contribuer à son rayonnement culturel, la Commune de Volvic souhaite acquérir une table en pierre de Volvic émaillée réalisée par Pierre YOVANOVITCH.

Conformément au décret n°2002-628 du 25 avril 2002, la commission scientifique régionale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) s'est réunie dans sa formation compétente en matière d'acquisition les 15 et 16 novembre 2022 et a émis un avis favorable à l'unanimité à la proposition d'acquisition de cette table d'une valeur de 7800€.

Cet avis favorable permettra de solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) qui est destiné à aider les collectivités dans l'acquisition d'œuvres d'art et d'objets des collections des musées relevant de l'appellation Musées de France. Ce comité se réunira lors d'une séance unique qui est prévue le 14 septembre 2023 et il est envisagé de solliciter une aide à hauteur de 3900€.

Au titre de la loi 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations le Musée Sahut peut bénéficier du mécénat en vue d'élargir ses moyens de financement.

Dans ce cadre, le Groupe Pierre de Planès prie les conseillers municipaux de participer au financement de ce projet d'acquisition à hauteur de 3900 euros.

Accusé de réception en préfecture
Des Pyrénées-Orientales
Date de télétransmission : 20/06/2023

	<p>Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et le Groupe Pierre de Plan ;- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.
<p>Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 20/06/2023 Publié ou notifié Le : 26/06/2023</p> <p>Le Maire, Laurent THEVENOT</p> 	<p>Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Laurent THEVENOT</p> 